

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Livre VII, titre 1er du code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Vu les articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 10 décembre 2019.

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les électeurs relevant du collège A sont convoqués en vue de procéder à l'élection de leurs représentants au conseil d'administration de l'université de Franche-Comté.

**Article 2** : Le scrutin aura lieu le **vendredi 16 octobre 2020, de 9H00 à 17H00.**

**Article 3** : Les listes de candidats à ces élections, accompagnées, pour chaque candidat, d'une déclaration individuelle de candidature comportant sa signature **manuscrite et originale**, doivent parvenir par courrier recommandé ou, de préférence, être déposées (elles donneront lieu, alors, à délivrance d'un accusé de réception), à l'adresse suivante :

Maison de l'université de Franche-Comté  
1, rue Claude Goudimel - Bureau n° 102 (1<sup>er</sup> étage)  
25030 Besançon Cedex,

**au plus tard le vendredi 2 octobre 2020, à 17H00.**

**Article 4** : Les listes électorales seront affichées au plus tard le vendredi 25 septembre sur l'ENT de l'université de Franche-Comté, et pourront être consultées dans toutes les implantations de l'université concernées par ces élections.

**Article 5** : Les opérations électorales se dérouleront conformément aux dispositions de l'arrêté ci-annexé.

**Article 6** : Madame la directrice générale des services de l'université, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'UFR, d'Instituts, d'Écoles internes et des services communs de l'université, sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2020.



Le président de l'université,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jacques Bahi', is written over the printed name.

Jacques BAHI.